

Vitre cassée par les pompiers

Par jean pierre, le 19/12/2009 à 18:10

Bonjour,

Suite à un appel téléphonique de la gendarmerie, les pompiers ont cassé la vitre de ma porte d'entrée, pour venir me sauver.

Je suis locataire, et j'ai eu la visite d'un vitrier appelé par le propriétaire.

Je viens de recevoir un devis de ce vitrier, un montant de 250€ pour un petit carreau.

Faut-il que je demande une attestation aux centre d'intervention de ma commune, pour faire passer en dégâts à mon assurance, où es-ce l'assurance du propriétaire qui prends en charge ce sinistre.

En vous remerciant par avance.

Cordialement jean Pierre

I based my question in another language, sometimes it would be someone more intelligent to respond?

Chiedo alla mia domanda in un'altra lingua, se c'è qualcuno più intelligente, io rispondo?

Le pido a mi pregunta en otro idioma, si hay alguien más inteligente, le respondo?